



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES D' INONDATION (PPRNPI)
DU VAL D'ALLIER CLERMONTOIS



Plan du zonage réglementaire

PLANCHE 04

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.I. : 15 novembre 2010

DOSSIER APPROUVE

Approuvé à l'arrêté préfectoral
n° : 13-03-163

La Préfète
Nicole FUZEAU

LEGENDE

- Périmètre du PPRNPI
- Limites de communes
- Inondées au pas de 1.00 m
- Inondées au pas de 0.25 m
- Limite du mobile hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

zones urbaines et centres urbains

champs d'expansion des crues

Aléa Fort

Aléa Moyen

Aléa Faible

N

Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif
comme élément de repérage.

Seules la carte réglementaire et la photo aérienne
sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

